Réunion du 21 octobre 2013

Procès-verbal

Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères :

- Madame Martine SCHOMMER
- Monsieur Manuel TONNAR
- Madame Geneviève HENGEN
- Monsieur Frank MERTENS
- Madame Alexandra ALLEN
- Madame Sarah ANJO
- Madame Marianne DONVEN (pour les points 4, 5 et 6)
- Monsieur Max LAMESCH (pour les points 4, 5 et 6)

Pour les ONGD:

- Madame Christine DAHM (Cercle)
- Madame Monica FERNANDES (Cercle)
- Monsieur Andreas VOGT (Caritas)
- Madame Denise RICHARD (Bridderlech Deelen)
- Monsieur Paul DELAUNOIS (Médecins sans Frontières)
- Monsieur Dennis YAUN (Cercle)

Excusée:

- Madame Aude EHLINGER (SOS Faim)
- Monsieur Armand DREWS (Cercle)
- Monsieur François-Xavier Dupret (Cercle)

1) Conditions générales ONGD: poursuite des discussions

Le Cercle et les ONG approuvent les précisions apportées par le Ministère dans le document des conditions générales sur deux points discutés lors du groupe de travail précédent (p.7 et 8).

En ce qui concerne le degré de concentration nécessaire lors de la conclusion d'un accord-cadre de développement, le Ministère et les ONG se mettent d'accord que le MAE demande aux ONG de suivre deux des trois approches de concentration possibles (thématique, sectorielle et géographique), tout en reconnaissant que les négociations en amont de la conclusion d'un accord-cadre devront prendre en compte les spécificités de chacune des ONG concernées.

Le Cercle et les ONG acceptent toutes les autres propositions du MAE dans le document des conditions générales. En ce qui concerne les accusés de réception envoyés par le MAE aux ONG sous accord-cadre après réception de nouvelles fiches synthétiques, les ONG demandent à ce que ceux-ci soient toujours envoyés au même destinataire afin de leur permettre un meilleur suivi. Les ONG communiqueront cette personne de contact au MAE. Pour ce qui est du nouveau chapitre sur le lien entre l'urgence, la réhabilitation et le développement, le Ministère confirme sa volonté de garder ce chapitre aussi bien dans les conditions générales sur l'aide humanitaire que dans celles s'adressant aux ONG de développement. Le nouveau chapitre sur les obligations d'audit est accepté en l'état, avec la précision apportée par le MAE qu'il y ajoutera encore une liste indicative de points à demander par les ONG ou leurs partenaires aux auditeurs. Cette liste qui est actuellement en cours d'élaboration avec l'appui de l'institut des réviseurs d'entreprise (IRE), sera ajoutée comme annexe aux conditions générales.

La révision des conditions générales se trouvant ainsi accomplie avec succès, le Ministère et les ONG conviennent d'aborder lors du prochain groupe de travail les révisions (mineures) à apporter aux schémas de présentation des demandes et des rapports, dont font également partie les tableaux de bord pour les accords-cadres.

Un groupe de travail spécifique pour ce dernier point a permis d'évacuer certains problèmes liés aux anciens tableaux de bord, de sorte que l'accord sur les nouveaux tableaux de bord pourra être confirmé lors du GT MAE-ONG du 13 décembre. Ce calendrier prévisionnel permettra une entrée en vigueur de tous les documents référentiels pour le 1^{er} janvier 2014.

2) Conditions générales sensibilisation : confirmation de l'accord trouvé, prochaines étapes concernant l'adaptation des schémas, clarification de l'entrée en vigueur

Les ONG et le Cercle d'un côté, le Ministère de l'autre, confirment l'accord trouvé sur la partie des conditions générales concernant les subsides à la sensibilisation. La prochaine étape sera donc la révision des schémas de présentation des demandes et des rapports, pour lesquels les responsables au sein du Ministère et du Cercle estiment pouvoir présenter une version consensuelle pour le prochain groupe de travail du 13 décembre. L'entrée en vigueur des nouveaux documents de base est fixée au 1 janvier 2014.

3) Stratégie Aide humanitaire

Le Ministère souligne tout d'abord la bonne collaboration avec les ONG humanitaires lors du processus de révision de cette stratégie et tient à les remercier pour leurs contributions. Il présente ensuite de manière succincte les principaux changements, parmi lesquels figure le chapitre portant sur la résilience. Pour le reste, la nouvelle stratégie contient peu de nouveautés, mais explicite plus clairement certains points, dont le volet protection, ou encore le lien entre la réduction des risques liés aux catastrophes et la résilience. En ce qui concerne plus particulièrement les ONG, leur alignement aux processus de coordination humanitaires est encouragé, mais ne constitue pas une contrainte.

4) Conditions générales Aide humanitaire

Les conditions générales en matière d'aide humanitaire sont finalisées. Les derniers changements concernent une dérogation par rapport aux conditions générales pour les ONGD pour les pièces justificatives et une meilleure distinction entre crises oubliées et crises complexes. L'idée est de publier les nouvelles conditions générales en matière d'aide humanitaire ensemble avec les schémas de présentation des demandes et des rapports de projets humanitaires et de présenter pour les deux documents une version finalisée pour le prochain groupe de travail du 13 décembre. Dans les schémas, le service humanitaire compte introduire un budget thématique, qui devrait mieux convenir aux besoins de certaines ONG humanitaires que le budget utilisé pour les projets de développement. Les ONG humanitaires pourront choisir pour les projets d'urgence entre les deux modèles de présentation de budget.

Les ONG humanitaires précisent qu'elles ont souhaité enlever du document des conditions générales en matière d'aide humanitaire la référence à l'appui du BAT, estimant qu'elles n'auront pas besoin de cet appui et que le BAT ne dispose pas d'expertise dans le domaine humanitaire.

5) World Humanitarian Summit (WHS)

Selon les ONG, la Turquie a saisi les Nations unies pour l'organisation du premier WHS en 2016, parce qu'elle percevait un manque de plateforme internationale pour l'aide humanitaire. Le processus de préparation s'annonçant très inclusif, les ONG s'interrogent sur l'implication de la société civile et sur leur rôle à jouer lors de cette conférence.

Le Ministère, qui estime plutôt que l'initiative pour le WHS vient d'OCHA, présente les quatre volets thématiques auxquels sera dédiée la conférence, à savoir i) l'efficacité de l'aide humanitaire, ii) la vulnérabilité, iii) le rôle des approches innovantes pour la transformation et iv) les besoins des populations en zones de conflits. Des appels d'intérêt ont été lancés aux pays et le Luxembourg a contacté l'OCHA pour exprimer son intérêt de s'impliquer dans le volet concernant l'innovation pour la transformation. Des conférences régionales de préparation très inclusives auront lieu en amont du WHS et impliqueront donc aussi les ONG. Pour le Ministère il reste à voir si les messages de l'UE pour le WHS seront élaborés sous la présidence luxembourgeoise de l'UE. Il convient d'attendre la mise en place de la nouvelle Commission européenne fin 2014, pour voir plus clair sur le calendrier.

6) Divers

- Le Cercle et le ONG soulignent l'importance d'une ligne de temps, contenant toutes les échéances et délais pour les relations contractuelles entre le MAE et les ONG au cours d'une année n. Le Ministère est d'accord pour que le Cercle /BAT élabore une telle fiche, séparée des conditions générales.
- L'appel à proposition pour les projets de sensibilisation sortira dans les prochaines semaines.
- Le Comité interministériel pour le développement (CID) auquel seront invité les ONG aura toujours lieu le 13/12, mais en vue du changement de gouvernement, une nouvelle composition sera nécessaire. Pour l'instant, le CID se focalise sur des questions méthodologiques, qui sont abordées sous l'angle d'exemples pratiques, tels que les biocarburants.
- Les ONG demandent des informations sur le projet emergency.lu, son statut de Partenariat Public Privé (PPP), sa capacité de générer des recettes et les modalités pratiques y relatives. Elles demandent ensuite, si certains secteurs (p.ex. le militaire) sont exclus d'office. Le Ministère répond que tel est le cas pour le volet public, qu'il ne peut pas engager le volet commercial de HITEC à ce sujet, mais que de toute façon les clients potentiels sont avant tout les unités de protection civile. Il apporte finalement encore quelques précisions quant à l'utilisation potentielle par les ONG humanitaires de cargofloors pour les learjet de LAR.

La prochaine réunion du groupe de travail MAE-ONG aura lieu le 13 décembre 2013 à 12h00 dans les locaux du MAE. (Le MAE se chargera d'organiser une collation pour les participants).